

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Ecom33 - Événement Planète e-commerce
 Subvention 2013 - Convention - Décision - Autorisation

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent rapport propose d'apporter un soutien financier à l'association Ecom33 en charge de l'organisation du salon Planète e-commerce, dans la perspective d'accompagner le développement de la filière du commerce en ligne au plan local.

Présentation de l'association Ecom33

L'association Ecom33, créée en 2010, regroupe les acteurs du e-commerce en Gironde avec près d'une cinquantaine d'adhérents. Son principal objectif est de structurer cette filière professionnelle particulièrement dynamique avec près de 200 entreprises présentes en Gironde, aussi bien des PME que de grands groupes tel que CDiscount.

Pour cela, l'association, pionnière dans ce domaine, organise de nombreuses rencontres (ateliers thématiques) afin de favoriser les échanges entre ces professionnels et leurs partenaires. Elle a également décidé l'année dernière de lancer la première édition du salon Planète e-commerce en Aquitaine. Ce fut un véritable succès : avec un objectif de 500 participants, ce sont près de 900 visiteurs qui ont pu découvrir un programme riche autour des thématiques du e-commerce.

Salon Planète e-commerce : une vitrine pour la filière locale

Le salon Planète e-commerce s'adresse aux professionnels du e-commerce (dirigeants d'entreprises, responsables commerciaux, marketing, informatique,..). Il a vocation à traiter des différentes problématiques du commerce en ligne (amélioration de la gestion informatique, sécurisation des transactions sur le web, stratégies d'augmentation du trafic...) afin de rentabiliser et développer les sites de e-commerce.

Ce concept est développé depuis plusieurs années dans différentes villes en France et à l'échelle européenne.

Par le biais de cette deuxième édition, Ecom33 a pour objectif de poursuivre la structuration de la filière au travers de l'ancrage de cet événement dans le paysage de l'événementiel en Aquitaine.

Budget prévisionnel

Le budget total en dépenses de cette manifestation s'élève à 75 780€ T.T.C. et se décompose comme suit :

Charges	Montants TTC en €	Produits	Montants TTC en €
<u>Immobilisation</u>		Commercialisation stands	65 780
Matériel	8 375		
Mobilier	2 392	<i>Dont CCIB</i>	<i>2 500</i>
<u>Charges</u>			
Prestation de services	11 740	Subvention CUB	10 000
Matières et fournitures	7 800		
Frais de déplacement	2 500		
<u>Autres services extérieurs</u>			
Publicité	16 385		
<u>Charges de personnel</u>			
Salaires et charges	26 588		
Total des charges	75 780		75 780

Il est à noter que la Ville de Mérignac met à disposition gratuitement le Pin Galant pour la manifestation.

La CUB a contribué au financement de la première édition (subvention 2012 de 10 000 euros). Il est à présent proposé de renouveler ce partenariat pour l'édition 2013.

En complément de son aide financière, il est également proposé que la CUB participe à la mise en avant d'initiatives locales.

Le programme proposé est le suivant :

- 500m² d'exposants,
- 34 conférences et ateliers thématiques,
- 180 Speed-Démos® qui permettent aux entreprises présentes de réaliser des démonstrations de leurs produits et services (cas clients, mini-conférences, diagnostics personnalisés...),
- Des challenges qui récompensent les meilleures démonstrations et innovations.
A ce titre, les services de la CUB coordonnent le challenge « Collectivités publiques » qui récompensera une start-up innovante.
- Des émissions de télévision réalisées en direct afin d'accroître l'audience de la manifestation sur Internet.
A ce titre, les services de la CUB coordonnent tout particulièrement l'émission « Zoom sur des start-up à suivre » afin de promouvoir les projets innovants de jeunes entreprises du territoire.

Intérêt pour la CUB de soutenir ce projet

Par le biais de son soutien à cet événement, la CUB traduit de façon concrète son implication dans le champ de l'économie numérique locale.

En effet, le numérique est un levier majeur en matière de développement de notre territoire qui s'intègre dans de multiples champs d'actions (économique, social, culturel,...). Cela rejoint les démarches actuellement menées par la CUB afin de faire de notre agglomération une « ville intelligente et respectueuse » (travail « Métropole 3.0 »).

Sur le plan économique, le e-commerce représente un axe clé de la stratégie numérique communautaire (rapport présenté en bureau en juillet 2011). Il s'agit en effet d'une filière en forte croissance avec 66 000 emplois au plan national en 2010. Cela concerne aussi bien des emplois qualifiés que ceux nécessitant peu ou pas de qualification : 62% des entreprises de la filière prévoient une augmentation de leurs effectifs l'année dernière.

Ainsi le soutien de cette filière au plan local s'inscrit dans les objectifs poursuivis par la CUB de favoriser la création d'emplois en lien avec Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE) et le travail métropolitain « 75 000 emplois ».

Le e-commerce adresse également de nouveaux usages aux habitants de notre métropole. A titre d'illustration, 77% des Français achètent à distance via Internet, leur téléphone ou bien par courrier. Le commerce en ligne intéresse également les professionnels qui utilisent à 73% Internet pour passer des commandes. Ces modalités d'achat viennent donc en complémentarité aux autres démarches communautaires tel que le soutien au commerce de proximité.

Au travers du soutien à l'organisation de cet événement, la CUB renforce de surcroît ses partenariats engagés avec les associations professionnelles qui œuvrent au développement de la filière, comme Ecom33 ou bien l'AEC (Aquitaine Europe Communication) qui participe également à la mise en œuvre de ce salon.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'intervention relatif aux manifestations à caractère économique adopté par le Conseil de Communauté du 25 mai 2012 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'évènement Planète e-commerce contribue au rayonnement de la filière métropolitaine du e-commerce et au développement des activités des entreprises concernées,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention à hauteur de 10 000€ T.T.C à l'association Ecom33 pour l'organisation de la 2ème édition de Planète e-commerce en juillet 2013.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67 article 6745 Fonction 900 CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS